



Aux administrations communales
valaisannes

Notre réf. JF/VC

Date 26.06.2023

Harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du 22.12.2004

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'article 6, alinéa 4 du règlement sur l'harmonisation prévoit la facturation en juin d'un acompte, correspondant à la moitié du budget des dépenses prises en considération dans le cadre de la loi sur l'harmonisation.

Régimes	Compétence
Institutions pour handicapés / sociales – exploitation	Service de l'action sociale
Institutions pour handicapés / sociales – Investissements	Service de l'action sociale
Avances des pensions alimentaires	Service de l'action sociale
Aide sociale	Service de l'action sociale
Prestations complémentaires AVS/AI	Caisse cantonale de compensation
Allocations familiales pour personnes sans activité	Caisse cantonale de compensation
Fonds cantonal pour l'emploi	Service industrie commerce et travail

La facture annexée tient compte :

1. des montants du budget 2023 qui a été arrêté par le Grand Conseil
2. de la moitié des avances d'aide sociale effectuées par votre commune en 2022.

Un justificatif de l'acompte demandé par commune est joint à la présente.



Enfin, pour votre information, les **estimations provisoires suivantes** peuvent être prises en compte pour l'établissement du budget 2024 ; étant entendu qu'à ce jour, le processus budgétaire n'est pas encore terminé :

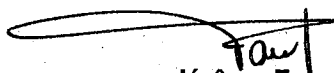
Budget 2023

Régimes	Réf. MCH2	Total à répartir	Canton 70%	Communes 30%
Prestations complémentaires AVS/AI	532.3631	73'819'500	51'673'650	22'145'850
Allocations famil. personnes sans activité	532.3631	5'190'000	3'633'000	1'557'000
Fds cantonal pour l'emploi	574.3631	10'000'000	7'000'000	3'000'000
Avances des pensions alimentaires.	543.3637	3'575'000	2'502'500	1'072'500
Aide sociale (Exploitation)	572.3637	92'083'600	64'458'520	27'625'080
Aide sociale (Investissements)	572.5200	1'964'300	1'375'010	589'290
Institutions handicapés/sociales (Exploitation)	523.3631	137'565'000	96'295'500	41'269'500
Institutions handicapés/sociales (Investissements)	523.5610	4'971'400	3'479'980	1'491'420
Total		329'168'800	230'418'160	98'750'640

Projet de budget 2024

Régimes	Réf. MCH2	Total à répartir	Canton 70%	Communes 30%	Différence
Prestations complémentaires AVS/AI	532.3631	74'692'500	52'284'750	22'407'750	1.18%
Allocations famil. personnes sans activité	532.3631	5'212'000	3'648'400	1'563'600	0.42%
Fds cantonal pour l'emploi	574.3631	9'000'000	6'300'000	2'700'000	-10.00%
Avances des pensions alimentaires	543.3637	3'685'000	2'579'500	1'105'500	3.08%
Aide sociale (Exploitation)	572.3637	89'975'000	62'982'500	26'992'500	-2.29%
Aide sociale (Investissements)	572.5200	0	0	0	100.00%
Institutions handicapés/sociales (Exploitation)	523.3631	157'306'000	110'114'200	47'191'800	14.35%
Institutions handicapés/sociales (Investissements)	523.5610	6'474'600	4'532'220	1'942'380	30.24%
Total		346'345'100	242'441'570	103'903'530	5.22%

Nous restons à votre entière disposition pour les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.


Jérôme Favez
 Chef de service

Annexe - 1 justification de l'acompte
 - 1 facture

Copie M. le Conseiller d'Etat Mathias Reynard, Chef du DSSC